Formation Professionnelle Continue

UVSQ université PARIS-SACLAY

LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

Certains diplômes de l'UVSQ sont opérés par l'Institut Supérieur de Management-IAE en VAE.
En savoir plus

Les inscriptions pour une démarche de VAE à l'UVSQ, pour l'année universitaire 2026-2027, sont closes.

Actuellement, une réforme nationale de la VAE est en cours. Une plateforme "France VAE" existe déjà. Les diplômes de l'enseignement supérieur y seront déversés progressivement: https://vae.gouv.fr/.

A ce jour, le pôle VAE de l'UVSQ n'est donc pas encore en mesure de vous apporter des informations précises sur la gestion des candidatures à venir pour l'année universitaire 2027/2028.
A ce titre, les réunions d'information collective VAE reprendront début 2027.

Connectez-vous à notre site dédié pour télécharger le modèle de dossier de recevabilité.

Attention, les dossiers seront pris en compte au fil de l'eau selon les places disponibles pour un accompagnement par le pôle VAE.

Nous organisons régulièrement des réunions d'information. En savoir plus

La validation des acquis de l'expérience est un dispositif permettant d'obtenir un diplôme sans suivre de formation, en **transformant une ou plusieurs expériences**, personnelles comme professionnelles.

Tous les diplômes inscrits au RNCP sont éligibles à la VAE : BUT, Licences et Masters.
Consulter la liste des diplômes de l'UVSQ.

L'étendue de la validation du diplôme est prononcée par un jury composé d'enseignants-chercheurs et de représentants des professionnels, au vu d'un dossier constitué par le candidat ou la candidate, et à l'issue d'un entretien.
Pour en savoir plus, consultez les étapes de la démarche VAE.

La certification obtenue a la même valeur que celle obtenue par la voie de la formation.

Pourquoi choisir la VAE ?

La VAE vous permet de :

- Valoriser vos connaissances et compétences acquises de l'expérience.
- Faire reconnaître officiellement vos compétences par l'obtention d'un diplôme universitaire
- Augmenter votre niveau de formation tout en maintenant votre emploi.
- Augmenter votre employabilité.
- Affirmer votre compétitivité sur le marché de l'emploi.

A qui s'adresse ce dispositif ?

Toute personne justifiant d'au moins une année d'activité en rapport direct avec les attendus du diplôme visé sans condition d'âge, de nationalité, de statut, de diplôme peut initier une démarche de VAE.

Sont prises en considération pour la validation : les activités professionnelles, activités sportives de haut niveau, de bénévolat, de volontariat, de mandat syndical ou d'élu local, dans le cadre de formations en milieu professionnel en rapport direct avec le contenu du diplôme visé, qu'elles aient été exercées en France ou à l'étranger, de manière continue ou interrompue.

Pourquoi choisir l'UVSQ ?

Réunions d'information

Nous organisons, plusieurs fois par an, des réunions d'information dans le but de vous présenter le dispositif VAE et ses atouts.
Elles sont l'occasion de rencontrer les équipes, d'échanger sur votre projet et de vous assurer que votre projet est cohérent.

Ces réunions sont gratuites et sans engagement. Votre participation est obligatoire et doit avoir lieu avant le dépôt de votre dossier de recevabilité.

Pour participer à l'une de nos réunions d'information, vous devez vous y inscrire depuis notre formulaire.

Nos indicateurs de performance :

66% des dossiers de recevabilité ont obtenu un avis pédagogique favorable
80% des candidats ayant passé la phase d'admissibilité ont poursuivi la démarche
97% des candidats accompagnés ont obtenu une validation totale et **3%** ont obtenu une validation partielle

Chiffres 2024-2025, source SI FC

Tarifs en vigueur pour 2026-2027 et financements

Le coût de la VAE comprend :

TOUS CANDIDATS

Étude du dossier de recevabilité : 150 € (frais de dossier non remboursables quelle que soit l'issue de la recevabilité)

Frais d'accompagnement :

- Aucun accompagnement : 0 €
- 24h d'accompagnement : 2 136 €

» Autres durées d'accompagnement sur devis

Frais de validation : 1 000 €

Total : de 1 150 € (sans accompagnement)
à 3 286€ (24h d'accompagnement)

En cas de validation partielle :

Validation partielle / Post-jury

Prescription du jury : sur devis en fonction de la nature de la prescription

Les tarifs indiqués sont hors taxes.
Les Droits universitaires (fixés annuellement par arrêté ministériel) sont à régler en plus.

La démarche VAE peut être financée.

» **En savoir plus**